



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

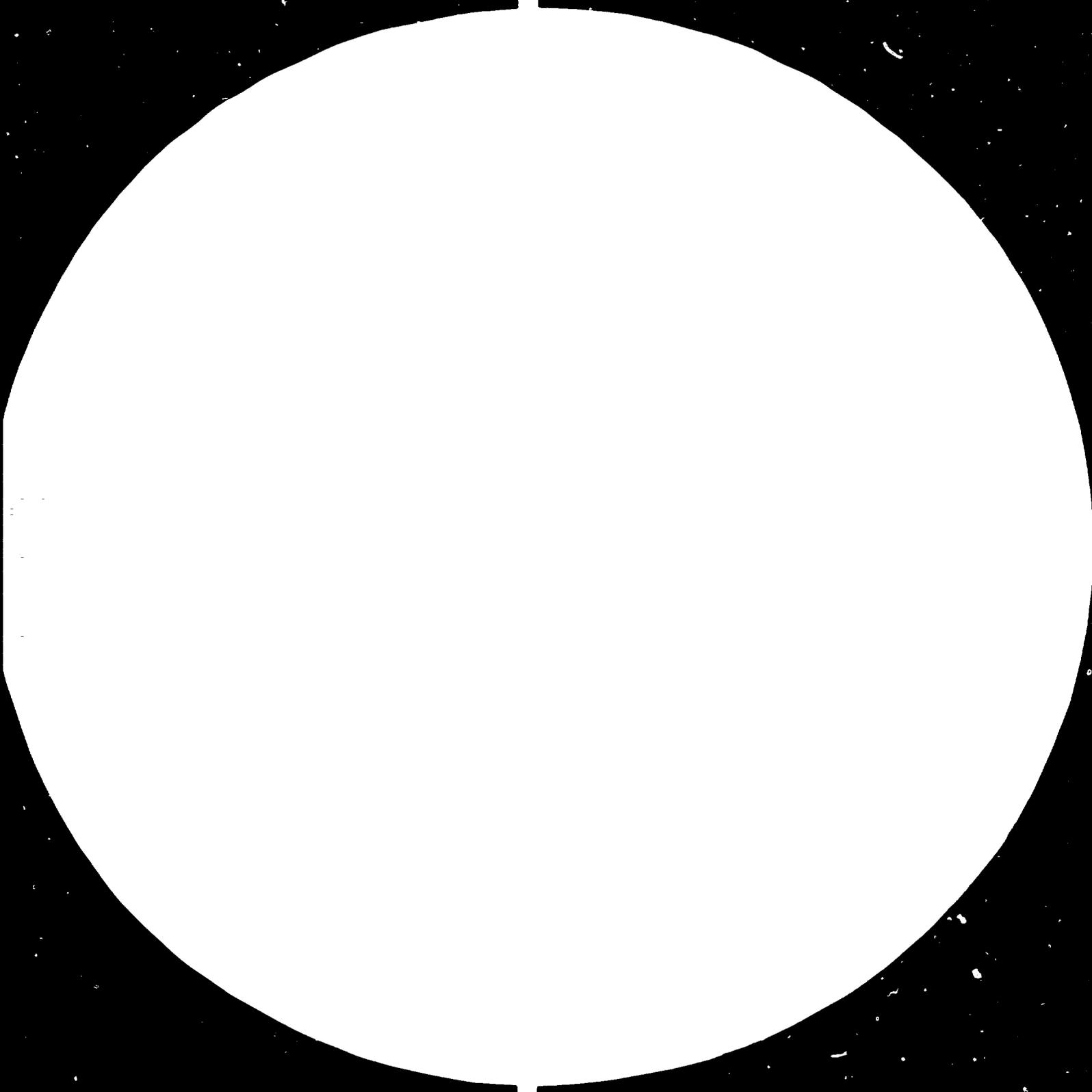
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A



Distr.
LIMITÉE
UNIDO/PC.43
29 juin 1982
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**REUNION DE SOLIDARITE
DES
MINISTRES DE L'INDUSTRIE
EN VUE DE COOPERER
AU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL
DU ROYAUME DU LESOTHO**

Maseru (Lesotho), 7-11 juin 1982

RAPPORT*

3075

*Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
I. ORGANISATION DE LA REUNION	2
II. POLITIQUE DU ROYAUME DU LESOTHO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	6
III. DECLARATIONS FAITES PAR LES CHEFS DE DELEGATION	8
IV. CONSULTATIONS BILATERALES SUR DES PROPOSITIONS DE PROJETS	11
V. CONCLUSIONS	21
Annexe. Liste des participants	22

INTRODUCTION

La Réunion de solidarité des Ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel du Royaume du Lesotho, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en coopération avec le Gouvernement du Royaume du Lesotho s'est tenue à Maseru du 7 au 11 juin 1982.

C'était la septième de la série des Réunions de solidarité consacrées au développement industriel que l'ONUDI organise depuis 1979 en collaboration avec le Gouvernement du pays intéressé. L'objectif principal de la Réunion était de déterminer comment les pays participants pourraient collaborer à la promotion du développement industriel du Royaume du Lesotho. Plusieurs possibilités de coopération de ce genre ont été retenues. Les participants ont examiné les besoins du Royaume du Lesotho qu'une coopération bilatérale ou multilatérale permettrait de satisfaire dans le cadre d'une coopération économique et technique entre pays en développement. A cette fin, ils ont proposé des modalités de coopération entre le pays hôte et les pays en développement.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Les représentants des pays dont les noms suivent ont participé à la Réunion : Algérie, Egypte, Inde, Iraq, Kenya, Philippines, Turquie, Yougoslavie et Zimbabwe.

Les organismes suivants des Nations Unies étaient représentés : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les représentants du Brésil, du Burundi et du Fonds saoudien de développement ont assisté à la Réunion en qualité d'observateurs. La liste des participants figure en annexe.

Election du Bureau

Les participants à la Réunion ont élu le bureau suivant :

Président : M. V. Molapo
Ministre des affaires étrangères du Lesotho

Vice-Présidents : S. Gojsina
Sous-Secrétaire
Comité fédéral de l'énergie et de l'industrie, Yougoslavie
R. B. Lumaig
Ministre adjoint du commerce et de l'industrie, Philippines

Rapporteur : K.C. Mathur
Directeur
Planification et coordination industrielle
Ministère de l'industrie, Inde

Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

Ouverture de la Réunion
Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
Adoption de l'ordre du jour
Déclarations des chefs de délégation
Entretiens bilatéraux sur des projets déterminés
Divers
Adoption du Rapport

Les participants ont adopté un calendrier permettant aux délégations du Royaume du Lesotho et d'autres pays participants de procéder à des entretiens bilatéraux en présence de fonctionnaires de l'ONUDI.

Adoption du rapport

Les participants ont adopté le rapport de la Réunion à leur dernière séance plénière le 10 juin 1982.

Discours d'ouverture

Son Excellence M. J.C. Masithela, Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme du Royaume du Lesotho, a accueilli les participants à cette importante Réunion ministérielle de solidarité qui a ensuite été officiellement inaugurée par son Excellence M. E.R. Sekhonyana, Ministre auprès du Premier Ministre et Ministre du plan, de l'emploi et des affaires économiques du Royaume du Lesotho. Dans son allocution, celui-ci a exprimé sa gratitude à l'ONUDI pour tous les services rendus en vue de l'organisation des Réunions de solidarité et a remercié Son Excellence M. Abd-El Rahman Khane des efforts et du dévouement inlassables dont il a fait preuve afin d'accélérer le développement industriel des pays en développement, notamment les moins avancés. Ces Réunions sont la meilleure manière de promouvoir la coopération internationale dans les pays les moins avancés. Faisant l'historique du développement industriel du Royaume du Lesotho, M. Sekhonyana a déclaré qu'aucun développement économique n'est intervenu jusqu'en 1966 car la politique coloniale tendait essentiellement à administrer le pays. Le Lesotho était alors considéré comme un réservoir de main-d'oeuvre à bon marché pour les mines et l'industrie de la République sud-africaine où se trouvent aujourd'hui encore concentrées les entreprises industrielles. Il en résulte que le pays doit supporter la charge de l'éducation et de la formation de travailleurs migrants dont profite essentiellement l'économie sud-africaine. Cela apparaît dans les différences qu'accuse le PNB qui était de 345 maloti en 1979-1980 alors que le PNB par habitant était de 204 maloti.

En dépit de plusieurs contraintes du fait de marché commun et d'association avec des régions plus avancées, le Gouvernement du Lesotho essaie depuis l'indépendance d'encourager le développement. Par l'intermédiaire de sa National Development Corporation et par tout un ensemble d'avantages matériels, il a réussi à attirer des entreprises étrangères mais les investissements étrangers se font en général dans des projets axés sur la réalisation de bénéfices immédiats et

sur un recouvrement aussi rapide que possible de l'investissement. La poursuite d'un développement réel n'est guère possible lorsque les entreprises étrangères se retirent ainsi. M. Sekhonyana a pour ces raisons exprimé l'espoir que la Réunion permettra d'aplanir ces difficultés et d'élaborer un programme d'industrialisation favorisant un plein exercice de la souveraineté sur les ressources limitées dont dispose le pays.

Le déclarant préoccupé par la croissance de la main-d'oeuvre active qui, selon les prévisions, devrait passer à 513 000 personnes, et par la dépendance de cette main-d'oeuvre à l'égard de l'Afrique du Sud, M. Sekhonyana a rappelé que le Lesotho entreprend son industrialisation à partir d'une position de faiblesse qui ne peut être compensée que par un développement plus rapide fondé sur la réalisation de projets déterminés exclusivement axés sur un transfert de techniques intervenant au niveau des cadres avant de s'étendre à tous les échelons du développement. Il a exprimé l'espoir que les relations avec l'Afrique du Sud passeront progressivement d'une position de forte dépendance économique à celle d'une interdépendance mutuelle.

En conclusion, M. Sekhonyana a déclaré qu'étant donné ses caractéristiques de petit pays confronté à une situation géopolitique sans pareille, le Lesotho apprécie la coopération internationale; son gouvernement participe d'ailleurs déjà dans le cadre sous-régional au Programme SADCC d'autonomie collective, au Conseil du développement industriel de l'OSM, etc. Il espère que la Réunion de solidarité conduira à l'élaboration d'un solide programme de coopération susceptible d'élever le rendement du secteur industriel et partant, le niveau de vie des habitants du Lesotho.

Prenant la parole au nom du Directeur exécutif de l'ONU, M. D.C. Ganoo a remercié le Gouvernement du Royaume du Lesotho d'avoir accueilli la Réunion. Rappelant les Déclarations et les Plans d'action de Lima et de New Delhi qui ont retenu l'attention mondiale étant donné les aspirations et les objectifs des pays en développement qui s'y trouvent exprimés, il a mis l'accent sur le sens de cet événement qui marque un début d'application pratique et tangible et sur l'importance que l'ONU attache à cette Réunion.

Il a attiré l'attention sur les progrès qu'ont réalisés certains pays en développement depuis leur accession à l'indépendance qui, remonte maintenant à un peu plus d'une trentaine d'années, et sur la conscience grandissante de la nécessité de travailler la main dans la main dans un réel esprit d'autonomie.

Il a estimé d'une part, que l'idée que les pays en développement ont chacun quelque chose à offrir à leur prochain, renforce l'esprit de solidarité et d'autre part que la similitude de leur situation respective augmente nettement l'utilité de l'expérience et du savoir de chacun pour les autres. Il a fait remarquer qu'en dépit du fait que de nombreux objectifs ne restent que l'expression de bonnes intentions, il faut reconnaître la valeur des dispositions pratiques et des résultats concrets.

M. Ganao a mis l'accent sur le rôle essentiel des Réunions de solidarité dans l'évolution de la coopération économique, celles-ci en effet permettent non seulement de réunir des représentants de différents pays en développement mais également de disposer d'une tribune pour un échange concret d'idées sur l'assistance pratique que l'ONUDI peut effectivement offrir au pays membre considéré. Tout comme les réunions analogues précédemment organisées, la présente Réunion de solidarité doit étudier des propositions tangibles et concrètes et définir avec précision la portée de l'aide.

Il a souligné que bien que cette Réunion ne marque pas le terme des efforts de l'ONUDI, les principaux acteurs en sont les pays participants eux-mêmes. Il incombe par conséquent aux délégués de faire en sorte qu'elle soit un succès pour le Royaume du Lesotho et un grand résultat pour tous les autres pays en développement. Dès lors que le but final - à savoir, une plus étroite coopération économique et technique - est atteint, les moyens d'y parvenir sont de moindre importance.

M. Ganao a exprimé l'espoir que la Réunion de Maseru restera dans les annales.

En conclusion, il a exprimé ses chaleureux remerciements pour l'excellente coopération accordée par le Gouvernement du Royaume du Lesotho et les pays participants pour l'organisation de cette Réunion.

II. POLITIQUE DU ROYAUME DU LESOTHO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

Les difficultés inhérentes au développement économique et social du Lesotho découlent, dans une large mesure, de sa situation géopolitique. Pour des raisons liées à son histoire et à sa période coloniale, le Lesotho subit les conséquences d'une dépendance économique excessive à l'égard de l'Afrique du Sud, pays fortement industrialisé qui l'entoure de toutes parts. Les centres régionaux de croissance industrielle étant tous concentrés dans certaines régions d'Afrique du Sud, le développement industriel du Lesotho se trouve relégué à une position marginale.

Il résulte de cette situation que le Lesotho en est venu à être essentiellement une réserve de main-d'oeuvre pour l'économie sud-africaine, un consommateur de biens sud-africains et un territoire qui dans d'autres domaines dépend presque entièrement de l'économie sud-africaine. Le gouvernement s'est donc fixé pour principal objectif de modifier cette situation et d'accéder à un certain degré d'indépendance économique.

La production des fabriques les plus anciennes ne remontant qu'à 1969, l'industrie du Lesotho en est à ses tout premiers débuts. D'autre part, il n'a pas encore été possible à un nombre suffisant de Basotho d'acquérir l'expérience durable sans laquelle on ne peut concevoir une production industrielle rentable et une croissance industrielle réelle.

La plupart des entreprises étant modestes, rares sont celles qui emploient plus d'une centaine de personnes. Elles opèrent toutes indépendamment les unes des autres sans aucune relation mutuelle; il n'existe aucun système de sous-traitance ni aucun complexe industriel. L'infrastructure industrielle et matérielle n'a pas encore atteint le niveau qu'exige la croissance industrielle. Vu la polarisation sur l'Afrique du Sud et l'infrastructure industrielle avancée dont dispose ce pays, les activités industrielles du Lesotho en soutiendraient mal la concurrence.

Du point de vue de la stratégie, la croissance industrielle du Lesotho à partir de 1970, époque à laquelle a été élaboré le premier plan de développement national, présente certaines caractéristiques qui peuvent se résumer comme suit :

- Le rythme de l'industrialisation a été plus lent que prévu.
- Il n'y a guère de coordination ni de relation entre les différentes industries existantes.

- Les capitaux nécessaires à ces industries proviennent d'investisseurs étrangers comme du secteur public national mais les chefs d'entreprise en sont encore aux toutes premières phases de leur formation.
- Le développement industriel se concentre presque entièrement à Maseru et à Maputsoe.
- Les objectifs fixés par les deux plans de développement en matière d'emploi n'ont pas été atteints.

Les dispositions institutionnelles prises au Lesotho en vue de la promotion industrielle sont toutes extrêmement récentes et se maintiendront dans cette phase formative pour quelques années encore.

La planification du développement, du point de vue théorique pour le moins, a été entreprise en 1966 lorsque le Lesotho est devenu un royaume indépendant; le gouvernement a toutefois dû aligner son personnel et ses politiques sur ses exigences nationales en matière de développement.

Le Gouvernement du Lesotho en est venu à la conclusion que la stratégie nationale en matière de développement industriel exigeait une certaine mise au point. Cet ajustement apparaît déjà dans le Programme de développement industriel. Le gouvernement est maintenant prêt à mettre l'accent sur l'exploitation des quelques matières premières dont il dispose, pour promouvoir la production locale d'articles qui sont actuellement importés et pourraient être profitablement fabriqués dans le pays de manière à soutenir les activités industrielles et encourager et promouvoir le développement d'autres secteurs; à favoriser la production axée sur l'exportation et à attirer les investissements étrangers susceptibles de favoriser le développement de techniques nouvelles et appropriées.

Pour appliquer cette stratégie, il souhaiterait vivement bénéficier du savoir-faire voulu et disposer des apports nécessaires. Vu la conjoncture actuelle du développement économique en général, et celle du développement industriel, en particulier, on compte fermement que le développement industriel, que le gouvernement soutient et continuera de soutenir de diverses manières, jouera un rôle de plus en plus important dans l'économie du Lesotho. C'est pourquoi il juge particulièrement précieuse la coopération économique et technique entre pays en développement.

III. DECLARATIONS FAITES PAR LES CHEFS DE DELEGATION

Le Haut Commissaire de l'Inde auprès du Royaume du Lesotho a déclaré que son pays connaissait la situation géopolitique du Lesotho et les problèmes particuliers de ce pays dus à son enclavement dans le territoire de la République d'Afrique du Sud industriellement développée.

Le Haut Commissaire a insisté sur la nécessité d'instaurer en matière d'assistance une coopération mutuelle entre pays en développement et de ne pas dépendre totalement de l'aide des pays industrialisés qui peuvent ne pas comprendre les besoins véritables des pays les moins avancés. La stratégie industrielle de l'Inde est orientée vers l'autonomie, par le biais des petites industries et par l'adoption de techniques appropriées. Les petites industries jouent un rôle de premier plan car elles permettent de multiplier les emplois avec des investissements relativement modestes, et elles satisfont une partie importante de la demande de biens de consommation du pays. Compte tenu du succès indéniable, remporté par les petites industries, l'Inde est maintenant considérée, sur le plan international, comme un pionnier dans ce domaine.

L'Inde pourra aider le Gouvernement du Lesotho en lui offrant des consultants, des moyens de formation et des connaissances techniques pour plusieurs projets. Elle peut plus particulièrement fournir une assistance pour des projets portant sur l'utilisation de l'argile lourde, la céramique, la fabrication d'outillage agricole, les machines et les tanneries rurales.

Le Chef de la délégation indienne a annoncé au nom de son gouvernement une contribution de 500 000 roupies, qui sera utilisée dans des secteurs tels que services consultatifs, formation, connaissances techniques, etc.

Le représentant du Gouvernement kényen a transmis à la réunion les vœux adressés par S. E. le Président du Kenya, M. Daniel Arab Moi, à S. M. le Roi du Lesotho, au gouvernement de ce pays et aux participants à la Réunion. Il a brièvement décrit l'expérience du Kenya en matière de développement industriel, élément du développement d'un système d'économie mixte. Il a suggéré les domaines suivants à une éventuelle coopération Kenya-Lesotho : échanges de renseignements et d'expériences à différents niveaux, aux termes desquels des ressortissants des deux pays pourraient se rendre sur place et étudier les petites, moyennes et grandes industries dans les deux pays. Par ailleurs, le Kenya serait prêt à coopérer avec le Lesotho à la création de laiteries et d'usines de traitement de la viande; au traitement des huiles végétales, savons et détergents, à la production de pâte à papier et de papier, aux produits pharmaceutiques et chimiques, ainsi qu'au montage des véhicules à moteur et à l'industrie sucrière.

Le Vice-Ministre du commerce et de l'industrie des Philippines s'est félicité de l'initiative du Royaume du Lesotho d'étudier et de rechercher les domaines éventuels de coopération avec d'autres pays en développement, pour la promotion de l'industrialisation, en vue de parvenir à l'autonomie. Son pays considère que la CTPD est un moyen efficace de réaliser l'industrialisation des pays en développement.

L'intérêt que manifestent les Philippines à l'égard de la CTPD s'est concrétisé par la création de deux organismes publics, qui coordonnent la participation de son pays aux activités dans ce domaine, sous forme de voyages d'études, de programmes de formation, etc., visant à mettre en valeur les ressources en main-d'oeuvre et à procéder à l'échange de connaissances techniques.

Le Vice-Ministre a rappelé que le Lesotho, en même temps que d'autres pays les moins avancés avait participé au "stage sur l'élaboration des études de projets". Il s'est aussi félicité de la coopération technique avec le Lesotho dans d'autres domaines intéressant l'industrie, tels que stages sur la création et la promotion des petites et moyennes industries, technologie, contrôle de la qualité et productivité pour lesquels les Philippines offrent des experts, des moyens et des programmes de formation.

Le Conseiller du Département Moyen-Orient et Afrique du Ministère des affaires étrangères de Turquie a évoqué quelques problèmes auxquels sont actuellement confrontés les pays en développement, tels que incertitude économique, balance des paiements déficitaire, politiques protectionnistes, augmentations des prix du pétrole, etc. Il a estimé que les autres pays en développement devaient aider les moins avancés d'entre eux. C'est dans cet esprit que la Turquie participe à cette réunion. Le pays a accumulé un volume considérable de connaissances et d'expérience au cours de sa longue histoire de développement économique; il a atteint un niveau certain d'industrialisation et a mis au point ses propres techniques. La Turquie peut offrir son expérience dans le contexte de la solidarité entre pays en développement sur une base bilatérale et/ou multilatérale. Une coopération de ce genre profiterait à toutes les parties intéressées.

L'orateur a fait observer que la Turquie pourrait fournir une assistance pour la construction de machines agricoles dans plusieurs petites et moyennes entreprises, à condition que l'élément devises étrangères des projets soit pris en charge par des institutions financières internationales ou par un pays tiers. La Turquie qui est prête à offrir au Lesotho sa coopération dans ces domaines et à fournir des possibilités et des moyens de formation technique s'efforcera de satisfaire les besoins du Lesotho en experts et en connaissances techniques.

Le Chef de la délégation yougoslave a exprimé l'espoir que la Réunion faciliterait la poursuite des objectifs et des programmes des pays non alignés et des pays en développement, dans le domaine de la coopération économique mutuelle. Il a insisté sur la conviction que l'expansion totale des pays en développement peut s'obtenir par l'application constante du principe de l'autonomie qui, pour l'instant semblait constituer la seule solution valable pour augmenter les moyens de ces pays par rapport aux pays développés et éliminer les inégalités. Il a, en outre, constaté que cette solution impose des efforts persistants pour renforcer l'autonomie collective et qu'il fallait prévoir l'étude des complémentarités existantes. Dans ce contexte, il a approuvé la nouvelle méthode concrète adoptée par l'ONUDI dans le secteur de la coopération économique entre pays en développement. M. Gojsina a fait part de la décision du Gouvernement yougoslave d'affecter un montant de 2 500 000 dinars yougoslaves sous forme de subvention à la réalisation du projet No 11 sur la suggestion du Gouvernement du Lesotho. Il a également signalé que le Gouvernement yougoslave était prêt à examiner les autres possibilités de coopérer et sous d'autres formes à d'autres projets.

IV. CONSULTATIONS BILATÉRALES SUR DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Des consultations officieuses ont eu lieu entre représentants du Royaume du Lesotho, pays hôte et des pays participants. Des fonctionnaires de l'ONUDI y ont pris part. Le compte rendu suivant en fait apparaître la teneur.

Consultations entre le Lesotho et l'Algérie

Le représentant de l'Algérie a souligné que le gouvernement de son pays prône fermement et soutient la coopération sud-sud. Il a en outre fait remarquer que l'Algérie, pays en développement, accorde une grande importance à cette politique et en fait une condition essentielle du développement.

Il a fait savoir que l'Etat algérien offrait de fournir une aide d'un montant de 200 000 dollars des Etats-Unis pour la mise en oeuvre du projet No 12, "Création d'ateliers ruraux de tannage". L'utilisation de ces fonds devra être précisée par les deux Etats concernés et l'ONUDI, et pourra requérir des services d'experts et des moyens de formation ou du matériel (que pourront fournir l'Algérie ou d'autres pays). Une série d'études, déjà préparées avec le concours du Fonds du Commonwealth en vue de ce projet, sera prochainement mise à la disposition des autorités algériennes. Un document détaillé, portant sur les aspects techniques et économiques du projet, et présentant des devis précis, devra être soumis au Gouvernement algérien pour lui permettre d'approuver le déblocage des fonds.

Les représentants du Lesotho ont également demandé s'il serait éventuellement possible que l'Algérie participe au projet No 1, "Création d'un Fonds de développement industriel". Le représentant de l'Algérie a répondu qu'il ne pouvait engager son gouvernement, mais qu'il transmettrait la demande. Il s'est dit convaincu que son gouvernement y accorderait toute l'attention requise.

Consultations entre le Lesotho et l'Egypte

La représentante de l'Egypte a indiqué qu'elle avait reçu la documentation prévue pour la Réunion de solidarité après son arrivée à Maseru et qu'elle n'avait donc pu l'étudier, ou consulter son gouvernement sur les diverses propositions de projets. Elle a précisé que sa participation à la réunion avait pour objet de manifester au Lesotho le soutien économique et politique du Gouvernement égyptien. Bien qu'elle ne soit pas en mesure de prendre des engagements précis, elle a proposé, au nom du Gouvernement égyptien, une aide technique sous forme de conseils d'experts, de formation et de bourses universitaires dans tous les domaines de l'agriculture.

En outre, les représentants du Lesotho ont exprimé le vif intérêt que leur gouvernement attache à recevoir l'aide de l'Egypte au projet No 6, "Centres de taille et de façonnage du grès pour le développement de la maçonnerie", ainsi que dans les domaines des techniques d'irrigation et de la formation théorique et pratique de vétérinaires. Le Gouvernement du Lesotho présentera des demandes précises conformément aux négociations engagées.

Consultations entre le Lesotho et l'Inde

Les délégations du Lesotho et de l'Inde ont examiné les domaines où leurs pays avaient des intérêts communs et auxquels le Gouvernement de l'Inde, par l'entremise de l'Organisation pour le développement de la petite industrie, pourrait offrir une aide technique en vue du développement industriel du Lesotho, en particulier de la petite industrie. Les secteurs suivants ont été circonscrits :

- i) Formation en Inde de personnel moyen et subalterne du Lesotho aux divers aspects de la gestion industrielle, formation en usine à des projets précis, formation à diverses filières techniques d'artisans confirmés;
- ii) Services de consultants indiens pour la promotion du développement de la petite industrie;
- iii) Prestation de services pour l'exécution d'études de factibilité technico-économique en vue de créer des zones industrielles.

Le Gouvernement de l'Inde s'est engagé à faire une donation d'un montant de 500 000 roupies, qui sera utilisé notamment pour les consultants, la formation, le transfert des connaissances techniques, etc.

Les représentants de l'Inde ont précisé que les services de consultant pourraient porter sur les argiles lourdes, les céramiques, la tannerie, l'outillage agricole et les huiles végétales.

Le Gouvernement du Lesotho accordant une priorité élevée au projet de création de zones industrielles, il a été convenu que l'Inde fournirait les services d'un expert (économiste industriel) pour effectuer une étude de factibilité technico-économique en vue de créer une zone industrielle. Il a également été convenu que l'on envisagera, à un stade ultérieur, de fournir des services d'experts à ce Service d'étude des perspectives industrielles de la BEDCO. Le détail de la répartition des coûts des services de consultants ou d'experts tels que traitements, frais locaux, déplacements internationaux, etc., sera défini ultérieurement par les partenaires.

Consultations entre le Lesotho et l'Iraq

Le représentant de l'Iraq a indiqué qu'il avait reçu la documentation préparée pour la Réunion de solidarité après son arrivée à Maseru et qu'il n'avait donc pu l'étudier, ou consulter son gouvernement sur les diverses propositions de projet; il a précisé être venu de Maputo pour s'informer de première main des besoins d'assistance du Lesotho et pouvoir transmettre à son gouvernement les informations générales et les suggestions nécessaires qui pourraient résulter des consultations bilatérales.

Il a toutefois évoqué certains domaines où la coopération est possible, par exemple l'agriculture, l'agro-industrie et la formation, dont son pays a acquis l'expérience avec d'autres pays africains. Il a également fait allusion aux relations diplomatiques nouvellement établies entre leurs deux pays et la visite que le Premier Ministre du Lesotho a prévu d'effectuer à Bagdad, laquelle constituera une excellente occasion d'examiner plus avant les domaines possibles de coopération, et d'étudier des propositions précises.

Les représentants du Lesotho ont souligné l'intérêt tout particulier qu'ils voyaient à bénéficier de l'aide de l'Iraq pour l'exécution de deux projets prioritaires (Fonds du développement industriel, et création de zones industrielles). Ils ont également exprimé leur intérêt pour les bourses dont les diplômés de l'enseignement secondaire du Lesotho pourraient bénéficier pour poursuivre des études spécialisées à l'Université de Bagdad et dans divers établissements techniques supérieurs en Iraq.

Les deux parties sont convenues de poursuivre leurs consultations bilatérales et de rechercher les domaines se prêtant le mieux à la coopération, ainsi que les moyens pratiques d'y parvenir.

Consultations entre le Lesotho et le Kenya

Les représentants du Kenya se sont dits disposés à offrir divers types de formation, en particulier dans les domaines suivants : traitement des huiles végétales, élevage laitier et de boucherie, pâtes et papiers, produits pharmaceutiques, raffinage du sucre et services de montage.

Les modalités pratiques de cette coopération seront définies ultérieurement.

L'ONUDI n'a pas fait de commentaires quant à sa participation financière, mais elle étudiera cette question et n'épargnera aucun effort pour contribuer à l'aboutissement de la coopération dans les domaines proposés.

Consultations entre le Lesotho et les Philippines

La consultation a essentiellement porté sur la coopération en matière de formation. Les représentants des Philippines ont fait savoir aux représentants du Lesotho que sous les auspices du Conseil de l'assistance technique, des programmes spéciaux de formation ont été tout particulièrement conçus pour aider les pays les moins avancés. Au cours des deux années à venir, les programmes suivants seront entrepris :

- 1) Cours de préparation des études de projet (annuel)
- 2) Cours de conseil aux petites entreprises (annuel; éventuellement semestriel)
- 3) Cours de réparation et d'entretien mécanique
- 4) Techniques élémentaires de fonderie
- 5) Autres cours : conservation de ressources marines, agricoles, énergétiques (en coopération avec l'ONUDI)

Le Lesotho pourrait bénéficier de possibilités de formation dans le cadre des programmes susmentionnés : un ou deux stagiaires pourraient être admis dans chacun de ces cours. A la demande du Gouvernement du Lesotho, des cours spéciaux pourraient être organisés dans les domaines susmentionnés.

Les représentants du Lesotho ont remercié le Gouvernement des Philippines pour sa proposition, et ont demandé que soit organisée une formation aux métiers de l'artisanat, à l'électronique et à la cimenterie. Les représentants des Philippines ont indiqué que des cours pourraient être organisés dans ces domaines. La possibilité d'envoyer des experts et des spécialistes philippins au Lesotho pour contribuer au renforcement de moyens locaux de formation a également été évoquée, et les représentants des Philippines y ont répondu positivement. Toutes ces opérations seront organisées conjointement avec l'ONUDI. En outre, les représentants du Lesotho ont dit souhaiter une aide extérieure pour la création de zones industrielles et, à cet égard, un voyage d'études et d'initiation a été suggéré pour lequel il sera demandé à l'ONUDI de financer les déplacements internationaux, et aux Philippines de financer les frais engagés localement.

Consultations entre le Lesotho et la Turquie

Les représentants de la Turquie ont exprimé leur intérêt pour les installations de dégraissage de la laine. La Turquie, ont-il expliqué, possède une vaste expérience dans ce domaine, et pourrait apporter une aide technique à la préparation d'une étude de factibilité détaillée. La Turquie pourrait également fournir les machines et matériels divers nécessaires au projet, ainsi que les services d'experts pour l'installation du matériel et l'encadrement au cours des phases initiales.

Les représentants de la Turquie ont expliqué que si leur pays tient beaucoup à coopérer avec le Lesotho dans ce domaine et dans d'autres, il ne lui est pas possible de pourvoir aux dépenses en devises d'aucun projet. Aussi souhaitait-on que l'ONUDI finance les services de deux experts turcs pendant trois mois pour la préparation de l'étude détaillée de factibilité.

Les représentants de la Turquie ont ensuite précisé que si leur pays est prêt à se charger de payer les machines et le matériel, il faudra trouver des fonds pour couvrir les frais de transport. En réponse à une suggestion des représentants du Lesotho, les représentants de la Turquie ont accepté d'étudier la possibilité que leur pays accorde un prêt à court terme à cet effet. Il a été convenu que les frais de séjour des experts venus pour l'installation incomberont au Lesotho, tandis que la Turquie versera leur traitement et l'UNIDO prendra en charge leurs frais personnels.

Les représentants de la Turquie ont précisé que des possibilités de formation pourraient être offertes à des experts Basotho dans les domaines suivants : planification du développement, développement des projets, tourisme, exploration des ressources hydrauliques et zootechnie. Toutes les dépenses locales entraînées par la formation seraient prises en charge par la Turquie. Les frais de déplacements internationaux et autres dépenses en devises devraient être pris en charge par l'ONUDI ou un autre organisme de financement.

En réponse à la proposition, émise par les représentants du Lesotho, d'entreprendre, en association, la fabrication d'outillage agricole, les représentants de la Turquie ont déclaré qu'un expert pouvait être détaché en Turquie pour en étudier la possibilité. Toutes dispositions requises seraient prises pour le séjour et les visites de l'expert. Les autres conditions de son détachement seraient les mêmes que pour le programme de formation.

Les représentants du Lesotho ont suggéré d'examiner le projet d'amélioration du Mohair en priorité. Les représentants de la Turquie ont accepté d'emporter le document pour procéder à l'étude nécessaire et répondre valablement.

Consultations entre le Lesotho et la Yougoslavie

Les représentants de la Yougoslavie ont fait savoir au Gouvernement du Lesotho que leur gouvernement a décidé de fournir au Royaume du Lesotho une aide financière consistant en un don de 2 500 000 dinars yougoslaves pour l'exécution du projet No 11 - Broyeurs à marteaux.

Les fonds susmentionnés seront affectés au financement de 20 à 25 broyeurs à marteaux de fabrication yougoslave et des pièces de rechange nécessaires, rendues FOB au port de Rijeka, Yougoslavie.

Des méthodes possibles de financement d'autres éléments du projet figurent en annexe au présent document.

La Yougoslavie serait également prête à fournir les services d'un ou deux experts pour l'installation du matériel et la formation du personnel local à l'entretien et l'utilisation.

Le Ministère des coopératives et du développement rural sera chargé, pour le Royaume du Lesotho, de la construction des infrastructures, de la réception et de l'installation des matériels yougoslaves.

Du côté yougoslave, le Comité fédéral de l'énergie et de l'industrie (Omladinskih Brigada 1, 11000 Belgrade) sera chargé de l'exécution du projet. Le nom du fournisseur yougoslave sera communiqué ultérieurement.

L'ONUDI a fait savoir qu'elle était disposée à aider les parties concernées dans la limite de ses très faibles ressources en se chargeant des frais de déplacements internationaux pour un ou deux experts, comme d'une partie de leurs frais de séjour au Lesotho.

Le pays hôte est convenu de prendre en charge tous les frais relatifs à l'infrastructure, et au transport du matériel de Rijeka à Maseru, et une partie des dépenses engagées pour le séjour des experts.

Les deux parties sont convenues que le Bureau du plan servirait de point de contact pour ce projet.

En ce qui concerne les projets Nos 2, 19 et 20, il a été convenu que la Yougoslavie, s'appuyant sur les informations orales et écrites fournies par les représentants du Lesotho, devrait faire connaître ses possibilités, ses intentions et les conditions dans lesquelles les organismes yougoslaves pourraient y participer.

ANNEXE

Projet de broyeurs à marteaux - Lesotho
Financement du projet

<u>Eléments</u>	<u>Sources de financement</u>			
	Contribution yougoslave	Crédits de l'ONUDI	Contribution du Lesotho	Autres sources
1. Livraison FOB au port yougoslave (Rijeka) des broyeurs à marteaux et des pièces détachées	2 500 000			
2. Frais de transport de Rijeka à Maseru	-		X	
3. Equipement d'infrastructure	-		X	
4. Installation des broyeurs à marteaux et formation d'un personnel local	-	X		
5. Autres postes de dépense	-			
TOTAL	2 500 000			

Consultations entre le Lesotho et le Zimbabwe

Le représentant du Zimbabwe a déclaré qu'en participant à cette Réunion de solidarité, il s'agissait pour lui de voir les possibilités du Lesotho et du Zimbabwe d'enrichir mutuellement leur expérience. Il a donné brièvement quelques informations sur la politique de développement industriel de son pays qui privilégie la création de petites entreprises en milieu rural. Parlant du souci actuel de son gouvernement d'encourager la recherche et le développement de techniques adaptées à la petite industrie, il a signalé qu'un institut serait prochainement créé à cette fin dans son pays.

Parmi les domaines éventuels de coopération entre les deux pays, qui pourraient donner lieu à des consultations plus approfondies, le représentant du Zimbabwe a mentionné :

- 1) La fabrication d'outils et de matériel agricoles
- 2) La fabrication de couvertures
- 3) La production de graines de tournesol et l'extraction de l'huile.

Dans ces trois domaines, son pays a acquis, à l'usage, une certaine compétence; il devrait être possible de conclure des arrangements d'assistance technique et de formation - on pourrait également envisager d'autres modalités de coopération.

Le représentant du Zimbabwe a ajouté que son pays allait organiser en septembre 1982 une foire où seraient présentées des techniques de la petite industrie convenant aux pays en développement; il s'enquerrait auprès des autorités compétentes de la possibilité d'inviter le Lesotho à participer à cette manifestation.

La délégation du Lesotho s'est déclarée intéressée par une coopération avec le Zimbabwe dans tous les domaines susmentionnés et a notamment suggéré la formule des entreprises communes, en particulier pour la fabrication d'outils et de matériel agricoles et la fabrication de couvertures. En ce qui concerne cette dernière branche, le Zimbabwe pourrait peut-être, grâce à la compétence qu'il y a acquise, aider à mettre à jour l'étude qui a été faite et à formuler un projet tenant compte du potentiel d'exportation des couvertures de laine et autres produits similaires. On a pris note de la grande expérience du Zimbabwe dans la recherche et le développement touchant l'extraction d'huile de tournesol. Les deux parties sont convenues de poursuivre leurs consultations en vue de définir les modalités pratiques de leur coopération dans les branches susmentionnées ou dans d'autres domaines d'intérêt communs.

Consultations entre le Lesotho et le Brésil

Le représentant brésilien a brossé un tableau général des activités de coopération du Brésil en Afrique, citant à l'appui des exemples dans certains pays africains. Traditionnellement, le Brésil s'intéresse surtout à ceux qui sont lusitophones.

Les responsables directs d'une coopération éventuelle avec le Lesotho seraient la Division de la coopération technique et la Division de la promotion des échanges, dépendant toutes deux du Ministère des affaires étrangères. La Division de la promotion des échanges a diffusé dans son bulletin les projets du Lesotho; toutefois, on n'en connaît pas encore les répercussions.

Le Brésil est à même d'offrir des possibilités de formation, spécialement dans les agro-industries.

Les autorités du Lesotho ont manifesté un intérêt particulier pour la coopération avec le Brésil aux projets suivants :

- 1) Couvoirs et rôtissoires pour volailles (ne figurant pas dans le descriptif des projets); la documentation à ce sujet sera fournie ultérieurement.
- 2) Projet de production de graines de tournesol (projet No 19)
- 3) Extraction d'huile de tournesol (projet No 20).

Le représentant brésilien soumettra ses idées de projets à son gouvernement.

Par ailleurs, il a expliqué les mécanismes de la coopération technique au Brésil : toutes les demandes officielles de coopération technique doivent être soumises par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères.

On a évoqué la possibilité d'une mission de fonctionnaires du Lesotho au Brésil. Cette perspective pourrait se préciser au cours de la prochaine visite au Lesotho de l'Ambassadeur brésilien à Maputo.

Consultations entre le Lesotho et le Fonds saoudien de développement

Le Président de la Réunion a présenté dans leurs grandes lignes les relations économiques et politiques du Lesotho avec divers pays et organismes. Le représentant du Fonds saoudien a précisé que ce dernier ne finance pas mais cofinance des projets et souligné qu'il s'intéresse tout particulièrement aux projets d'infrastructure.

Les projets prioritaires suivants ont été soumis et examinés de près.

- 1) Projet No 1 : "Création d'un Fonds de développement industriel". Ce projet ne relève pas de la compétence du Fonds qui ne peut donc l'accepter.
- 2) Projet No 2 : "Création de cinq zones industrielles au Lesotho". Le représentant du Fonds saoudien fera rapport au Fonds sur ce projet, qui sera analysé en détail. Le représentant a souligné la nécessité d'en prévoir l'échéance, de préciser la part des postes locaux dans le budget, de supprimer enfin le poste "formation", celle-ci étant envisagée dans le cadre d'un programme distinct.
- 3) Projet intitulé "Mise sur pied de coopératives minières". Ce projet ne figure pas dans le descriptif. Plus ample information sera fournie ultérieurement et précisera les équipements nécessaires.
- 4) Projet No 18 : "Minoterie de maïs pour l'alimentation des animaux à Maseru et Mafeteng". Rien dans ce projet n'intéressant directement l'infrastructure, il ne peut être pris en charge par le Fonds.
- 5) Projet No 6 : "Centres de taille et de façonnage du grès pour la maçonnerie".

Le représentant du Fonds saoudien fera rapport sur ce projet et proposera aussi de le lier éventuellement au projet "Création de cinq zones industrielles".

Les entretiens sur les projets susmentionnés pourraient avoir lieu lors de la mission que des fonctionnaires du Lesotho doivent effectuer prochainement en Arabie saoudite.

V. CONCLUSIONS

Les participants à la Réunion ont estimé essentiel de promouvoir la solidarité entre pays en développement et de parvenir à l'autosuffisance collective pour effectuer des progrès dans l'esprit du Nouvel Ordre économique international. Tous les participants ont jugé que le potentiel de coopération technique et économique entre pays en développement était immense et que les perspectives s'en élargiraient encore dans l'avenir. L'exploitation de ce potentiel devrait être un élément clef de la stratégie des pays en développement.

Les participants ont réaffirmé que les Réunions de solidarité permettaient de promouvoir de manière pragmatique la solidarité entre pays en développement. Ils souhaitent que cette réunion ait donné le coup d'envoi à de nombreux programmes de coopération mutuelle qui non seulement contribueront au développement industriel du Royaume du Lesotho mais marqueront un pas en avant pour renforcer la solidarité et l'autosuffisance collective du tiers monde.

Les participants ont noté que les projets en portefeuille allaient pleinement dans le sens des perspectives de développement du pays, comme l'a souligné dans son allocution le Ministre des affaires étrangères du Royaume du Lesotho, qui présidait.

La Réunion a souligné que l'expérience des pays participants en matière de développement industriel évoquée au cours des travaux, pourrait s'avérer d'une utilité et d'une valeur considérables pour le Royaume du Lesotho; elle a en outre noté que les pays participants seraient disposés à faire bénéficier le Lesotho de leur expérience au moyen des dispositifs appropriés.

Les représentants des pays participants se sont déclarés prêts à une coopération technique et économique avec le pays hôte.

La Réunion a souligné l'importance d'un suivi précis et systématique aux divers stades de réalisation. Les participants ont, exprimé leur conviction qu'à la suite de la Réunion seraient entrepris des projets et programmes spécifiques qui contribueraient au développement industriel du Royaume du Lesotho. Il a été convenu que les modalités de la coopération demeureraient souples en vue de garantir les meilleurs résultats possibles.

LISTE DES PARTICIPANTS

ALGERIE
Mohamed Khouri
Ambassadeur d'Algérie au Lesotho
Ambassade d'Algérie à Maputo

Kouider Khelif
Directeur adjoint
Ministère de l'industrie légère

EGYPTE
S. Raphael
Conseiller (Affaires étrangères)
Ambassade d'Egypte à Maputo

INDE
G.S. Bedi
Haut Commissaire de l'Inde au Lesotho

K.C. Mathur
Directeur
Planification et coordination de l'industrie
Ministère de l'industrie

IRAQ
H. Al-Khawan
Premier Secrétaire
Ambassade d'Iraq à Maputo

S.M. Abed
Attaché économique
Ambassade d'Iraq à Maputo

KENYA
J.K. Wamatu
Sous-secrétaire
Ministère de l'industrie

PHILIPPINES
R.B. Lumaig
Vice-Ministre
Ministère du commerce et de l'industrie

TURQUIE
E. Sahtiyanci
Sous-Directeur général
Département de l'industrie

S.Z. Zaraca
Conseiller
Département Moyen-Orient et Afrique
Ministère des affaires étrangères à Ankara

YUGOSLAVIE
S. Gojsina
Sous-secrétaire
Comité fédéral de l'énergie et de l'industrie

L. Nikolic
Conseiller
Comité fédéral de l'énergie et de l'industrie

ZIMBABWE
M.F. Nyambuya
Sous-secrétaire
Ministère du développement industriel et énergétique

OBSERVATEURS

BRESIL
J.A. Fachini Gomes
Secrétaire
Ambassade du Brésil à Maputo

BURUNDI
A. Girukwigomba
Directeur général
Centre de promotion industrielle

FONDS SAUDIEN DU
DEVELOPPEMENT
Y. Biyari
Conseiller auprès du Vice-Président du Fonds saoudien

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

J. Cavalli
Représentant résident par intérim

F. O'Donnell
Fonctionnaire de programme

LESOTHO

J.C. Masithela
Ministre
Ministère du commerce, de l'industrie et du
tourisme

E.R. Sekhonyana
Ministre
Ministère du plan, de l'emploi et des affaires
économiques

V.M. Makhele
Ministre
Ministère des coopératives et du développement rural

M.V. Molapo
Ministre
Ministère des affaires étrangères

K.M. Manyeli
Secrétaire permanent
Ministère du commerce, de l'industrie et du
tourisme

S.J. Kao
Secrétaire permanent
Ministère de l'agriculture et de la commercialisation

S.T. 'Mota
Secrétaire permanent
Ministère des coopératives et du développement rural

M. Sajanamane
Directeur du plan et des affaires économiques

K.T. Nts'ekhe
Chef du Service avicole
Ministère de l'agriculture et de la commercialisation

T.E.N. Nyeoe
Directeur général
Coopératives du Lesotho

S.V. Monts'i
Chef du Service de la production laitière
Ministère de l'agriculture et de la commercialisation

M. Mats'aba
Directeur adjoint des services agricoles
Ministère de l'agriculture et de la commercialisation

M. Sekhesa
Fonctionnaire principal du Plan
Ministère des eaux, de l'énergie et des mines

K. Tlebere
Directeur de projets
Basotho Enterprise Development Corporation
(BEDCO)

P.K. Mattoo
Conseiller au développement des projets
Basotho Enterprise Development Corporation
(BEDCO)

S. Molapo
Fonctionnaire principal aux projets
Lesotho National Development Corporation
(LNDC)

M. Mohale
Fonctionnaire principal aux projets
Lesotho National Development Corporation
(LNDC)

T. Musiyambiri
Fonctionnaire au Plan
Ministère du plan, de l'emploi et des
affaires économiques

L. Mohapelo
Fonctionnaire au Plan
Ministère de l'agriculture et de la commercialisation



